

S'informer

Votre enfant est ou va être scolarisé en Dordogne. Vous trouverez sur cette page tous les renseignements relatifs aux établissements scolaires en Dordogne ainsi que sur les enseignements spécifiques.

Les établissements

Pour plus d'informations sur les établissements scolaires publics ou privés veuillez consulter les sites suivants :

> Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (<http://www.onisep.fr> ↗)

> Annuaire du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (<https://www.education.gouv.fr/pid24301/annuaire-accueil-recherche.html> ↗)

> Fédération des Maisons Familiales et Rurales Dordogne Limousin (<http://www.mfr-dordogne.fr/> (<http://www.mfr-dordogne.fr/>))

> Université de Bordeaux, Campus Périgord (<https://www.u-bordeaux.fr/Universite/Campus/Le-campus-Perigord> ↗)

La sectorisation des collèges publics

La Collectivité procède à l'examen des secteurs de recrutement de ses collèges avec pour enjeu de mieux les adapter au territoire, en particulier dans un contexte de déprise démographique et afin de favoriser la mixité sociale.

Afin de connaître votre collège de secteur vous trouverez sur cette page la cartographie des secteurs de recrutement des collèges publics ainsi que l'arrêté de sectorisation.

L'enseignement spécifique

La Dordogne dispose d'établissements scolaires à enseignement spécifique autour notamment du sport, de la musique et de l'Occitan.

La liste des établissements scolaires à enseignement spécifique (lien interne à venir).

Transport des élèves en situation de handicap

La prise en charge des frais de transport par le Département est totale pour les élèves handicapés sous

réserve de l'avis de la Commission des Droits et de l'Autonomie (C.D.A.) délivré par la Maison

Départementale des Personnes Handicapées de la Dordogne (M.D.P.H.).

Pour bénéficier d'un transport scolaire gratuit et selon l'avis de la C.D.A., les élèves (en maternelle, élémentaire et secondaire) et les étudiants handicapés doivent respecter toutes les conditions suivantes :

- Etre domicilié(e) en Dordogne

<https://www.dordogne.fr/a-votre-service/education-jeunesse/sinformer?>

- **Pour les élèves** : être inscrit(e) dans un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé sous contrat, en application des articles R3111-24 à R3111-27 du Code des Transports.

- **Pour les étudiants** : être inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur relevant de la tutelle du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ou du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

- Avoir un **trajet du domicile vers l'établissement** ou le lieu de stage, dont le kilométrage est supérieur à 1 kilomètre.

Trois modes de prise en charge de transport sont possibles :

- Le remboursement des frais de transport en commun

- Le remboursement des frais de transport par véhicule personnel

- La mise en place d'un transport adapté Un seul mode de prise en charge de transport peut être accordé par le Département de la Dordogne sur avis de la M.D.P.H.

Pourquoi apprendre l'occitan aujourd'hui

On dénombre plus de 1100 élèves qui apprennent l'occitan sur le département. (582 élèves en premier degré ; 575 élèves en secondaire).

Cet enseignement représente un véritable intérêt pour le territoire et conditionne la survie de la langue.

Plusieurs types d'enseignement de l'occitan :

L'enseignement de l'occitan est proposé selon plusieurs types d'enseignement :

- Sensibilisation
- Enseignement bilingue
- Enseignement immersif (Calandreta)
- Enseignement optionnel

A ce jour, un quart des établissements du secondaire propose l'occitan sur le département.

L'occitan ouvre un immense champ culturel aux enfants.

Son étude permet de découvrir un des patrimoines les plus riches et les plus anciens d'Europe et de porter un regard critique sur l'histoire du territoire. Il permet d'accéder à des métiers diversifiés (journaliste, agent de collectivité territoriale, professeurs, audiovisuel, etc).

Le Conseil départemental soutient le développement de l'offre d'enseignement en occitan par voie de convention. 4 cursus bilingues : français-occitan : Ribérac, Sarlat, Nontron et Brantôme.

Des options dans le secondaire :

10 établissements dans le second degré : Aliénor d'Aquitaine à Brantôme, Arnaut Daniel à Ribérac, Giraut de Bornelh à Excideuil, Bertran de Born à Périgueux, Collège de Montaigne à

<https://www.dordogne.fr/a-votre-service/education-jeunesse/sinformer?>

Périgueux, Lycée Alcide Dusolier, Collège La Boétie à Sarlat, Lycée Pré de Cordy à Sarlat, Collège Charles de Gaulle à La Coquille, collègue Michel Debet à Tocane.

Perqué aprene l'occitan uei ?

Comptam mai de 1100 escolans qu'aprenen l'occitan sus lo Departament. (582 escolans en prumier degat ; 575 escolans en segondari). L'ensenhament de l'occitan es perpausat segon mai d'un tipe d'ensenhament :

- Sensibilizacion
- Ensenhament bilenga
- Ensenhament en imersion (Calandreta)
- Ensenhament opcionau

Uei, un quart daus establiments dau segondari perpausan l'occitan sus lo departement. L'occitan drueba un subrebeu champ culturau aus mainatges. Son estudi permet de describir un daus patrimònis los mai riches e los mai ancians d'Euròpa e de portar un veseire critic sus l'istòria dau territòri. L'occitan permet de consentir a daus mestiers diversificats (journalista, agent de las collectivitats territorias, professors, audiovisuau, etc..)

Le Conselh departamentau sosten lo developament de l'oferta en occitan per biais de convencion.

Quatre cursus bilengas: Francés-occitan (Rabeirac, Sarlat e la Caneda, Nontronh e Brantòsme en Perigòrd) 10 establiments dins lo segondari : (Alienor d'Aquitània a Brantòsme, Arnaut Daniel a Rabeirac, Giraut de Bornelh a Eissiduelh, Bertran de Bòrn a Perigüers, Micheu de Montanha a Perigüers, Ciutat escolara Alcide Dusolier, collègi La Boétie a Sarlat e la Caneda, Liceu Pre de Cordy a Sarlat e la Caneda, collègi Charles de Gaulle a la Coquilha, Collegi Micheu Debet a Sent Abre).

